

76 / **Ronald Coase, un géant de l'économie**  
Ce grand économiste fut le fondateur de la théorie des coûts de transaction et de l'économie du droit

78 / « On est loin d'être au bord d'une grève générale de l'impôt ! »  
Entretien avec Nicolas Delalande, Associate Professor au Centre d'histoire de Sciences-Po

80 / **Quatre plumes d'or pour la Fed**  
Il y a cent ans, les Etats-Unis se dotaient d'une banque centrale...

## RONALD COASE, UN GÉANT DE L'ÉCONOMIE

Fondateur de la théorie des coûts de transaction et de l'économie du droit, Ronald Coase considérait sa discipline comme une aide à la décision. Son implication dans le débat public et académique a beaucoup contribué au renouvellement de la pensée économique.



D. R.

**Ronald Coase** critiquait la superficialité avec laquelle les économistes s'intéressent trop souvent aux faits.

L'économiste britannique Ronald Coase est décédé le 2 septembre dernier. Bien qu'il soit à l'origine d'un théorème qui joue un rôle central dans la science économique contemporaine et qu'il soit l'un des économistes les plus cités, la nature et le sens même de ses contributions demeurent mal connus.

Avec toute la distanciation britannique qui le caractérisait, Coase reconnaissait volontiers les ambiguïtés sur lesquelles était construite sa notoriété. Son article de 1937 - « The Nature of the Firm » - fut longtemps cité sans avoir d'impact significatif sur la science économique. Aujourd'hui encore, l'entreprise demeure prise en compte dans de nombreux modèles comme un agent cherchant essentiellement à s'accaparer des rentes. Quant au « théorème de Coase », son article de 1960 - « The Problem of Social Cost » - soulignait essentiellement que l'existence d'externalités (\*) ne justifie

pas en soi l'intervention de l'Etat : celle-ci n'est nécessaire que si des coûts de transaction empêchent les parties concernées de négocier des compensations pour les services rendus ou les nuisances subies. C'est George Stigler qui, en 1966, en tira la formulation du fameux théorème.

### Des apports importants

Ces deux contributions de Coase sur la firme et sur les coûts sociaux ont pourtant pleinement justifié de lui attribuer le « prix Nobel » d'économie en 1991. Et chacune d'entre elles a donné naissance à des champs de recherche toujours actifs : l'économie des contrats et des organisations, qui s'intéresse aux mécanismes alternatifs de coordination dans une économie de marché ; et l'économie du droit, qui analyse les propriétés de systèmes alternatifs de règles en étudiant leur influence sur les décisions de ceux qui y sont soumis.

Elles ont eu également des implications importantes pour les politiques publiques. L'article de 1937 a eu un impact fondamental sur les politiques de la concurrence. Il montrait en effet que le rachat d'une entreprise par une autre ou des accords de long terme peuvent se justifier par la recherche d'une plus grande efficacité, alors que ces opérations sont considérées par la théorie microéconomique traditionnelle comme la conséquence de la recherche d'un pouvoir de marché accru pour augmenter des rentes. Coase est à l'origine des investigations qui ont permis de mieux comprendre dans quelles circonstances des formes organisationnelles non parfaitement concurrentielles sont compatibles avec l'intérêt général. Mais aussi, en contrepartie, quand ce n'est pas le cas.

Il en va de même pour l'article de 1960, qui met l'accent sur le caractère parfois contreproductif des régulations et des taxes publiques instituées pour remédier aux défaillances de marché. Par exemple, les problèmes que soulève la pollution ne sont pas les mêmes selon que les victimes de la nuisance sont venues s'agglomérer autour de la source de cette nuisance ou, au contraire, qu'une activité polluante s'est développée au détriment de *primo* occupants ou exploitants d'un site. De ce fait,

des solutions générales du type « pollueur-payeur » peuvent dans certaines circonstances se révéler ni justes ni efficaces. Ronald Coase a montré que pour des raisons informationnelles – seules les parties prenantes sont en mesure de connaître de manière précise les coûts et les bénéfices de différents choix possibles pour minimiser les effets d’une nuisance –, il vaut mieux leur laisser la main pour régler ces problèmes. Encore faut-il créer un cadre pour que des accords puissent être trouvés et mis en œuvre : et c’est là le principal rôle de l’Etat.



### Empirisme et investigations

Ces deux articles illustrent la manière dont Coase concevait le rôle de l’économiste : il doit se plonger dans l’examen attentif des faits et examiner les solutions en se départissant tant de ses a priori idéologiques que des idées reçues. C’est la raison pour laquelle ses contributions étaient fondées sur des travaux empiriques très détaillés. Cela l’a conduit à écrire sur un grand nombre de sujets : le cycle du porc, l’économie de l’audio-visuel, les modalités effectives de gestion des entreprises publiques, l’histoire des services postaux, celle des phares maritimes, pour n’en citer que quelques-uns. A la fin de sa vie, il s’est même intéressé au processus de développement chinois et avait publié en 2011 un ouvrage sur le sujet.

On est loin de l’image d’un intellectuel retranché dans son bureau, manipulant des équations compliquées et se préoccupant exclusivement de débats académiques : Coase considérait que la raison d’être de l’économie ne résidait pas dans sa prétention à être « la plus scientifique des sciences sociales », mais dans sa capacité à contribuer à la décision. Il s’impliqua donc constamment dans le débat public et dans la diffusion de ses idées auprès des décideurs.

Pour autant, il fut aussi actif dans les controverses académiques. Il considérait que les pratiques des économistes devaient évoluer et développait critiques et recom-

mandations dans plusieurs de ses essais. Elles sont d’abord méthodologiques : Coase critiquait la superficialité avec laquelle les économistes s’intéressent trop souvent aux faits. Ce sont des investigations historiques approfondies qui furent à l’origine de ses idées novatrices sur la manière efficace d’attribuer les ressources rares, comme par exemple les fréquences hertziennes.

### Un entrepreneur de la science économique

Elles sont ensuite conceptuelles. Ronald Coase considérait que les économistes ne devaient pas se demander constamment comment les marchés réels ou l’intervention publique pourraient s’approcher d’un nirvana dans lequel l’information circulerait sans contrainte, les décideurs seraient omniscients et les pouvoirs publics parfaitement désintéressés : ce n’est pas en imaginant une physique sans friction et sans gravitation que l’on parvient à faire voler des avions. Il a donc proposé un renversement de perspective : pour lui, les économistes doivent en priorité développer patiemment une analyse de la manière dont les cadres institutionnels et organisationnels déterminent la production et l’échange. Ils doivent comprendre comment les acteurs agissent compte tenu des structures économiques, des cadres juridiques et sociaux, des équilibres politiques, et comment ces éléments se transforment.

Au-delà de sa contribution au débat intellectuel, il fut aussi un entrepreneur de la science économique. Il anima et participa au lancement de revues scientifiques... et en avait encore en projet à la veille de sa mort. Il initia, avec Douglass North, l’International Society for New Institutional Economics. Il soutint aussi des initiatives telles que l’European School of New Institutional Economics et le Ronald Coase Institute. Ces divers réseaux scientifiques internationaux étaient pour lui les vecteurs du développement d’investigations sur des systèmes institutionnels et des formes organisationnelles variés. De la même manière que la fondation de la pensée économique classique portée par Adam Smith avait bénéficié d’innombrables essais sur le fonctionnement des économies de l’ère préindustrielle, Coase pensait qu’il était nécessaire d’accumuler une vaste connaissance sur les modalités d’organisation des systèmes économiques contemporains avant de parvenir à une nouvelle synthèse.

Cet homme discret et profond faisait ainsi preuve d’une grande modestie. Il pensait certes qu’une transformation de la science économique avait été initiée par ses travaux, mais qu’elle restait encore largement à faire. Il demeurait à l’écoute de ce que pouvaient lui apprendre les plus jeunes... ou l’examen des faits. ■

**ERIC BROUSSEAU\***

\* Professeur à l’université Paris-Dauphine et président de l’International Society for New Institutional Economics.



**Externalités :** désigne les conséquences sur les tiers de décisions prises par une personne, une collectivité ou une entreprise, que ces conséquences soient heureuses (économie externe) ou malheureuses (coût externe).

### En savoir plus

« Ronald Coase », dans « L’essentiel de l’économie », *Alternatives Économiques* Poche n° 21, novembre 2005, accessible sur [www.alternatives-economiques.fr/ronald-coase\\_fr\\_art\\_222\\_27580.html](http://www.alternatives-economiques.fr/ronald-coase_fr_art_222_27580.html) [www.nobelprize.org/nobel\\_prizes/economic-sciences/laureates/1991/coase-facts.html](http://www.nobelprize.org/nobel_prizes/economic-sciences/laureates/1991/coase-facts.html) : des informations sur le site officiel des Nobel.